
“ Rapport d’activité 2017

Les activités d’Innocence en danger sont très variées et s’articulent principalement autour de 5 axes :

- L’aide et le soutien aux victimes ;
- La permanence juridique téléphonique et électronique ;
- La prévention et la mobilisation de l’opinion publique au travers de campagnes de communication, d’information presse
- La constitution de partie civile lors de procès ;
- La reconstruction des enfants grâce aux séjours résilience.

Innocence en danger est la première - et peut-être la seule - association à avoir mis en place des séjours thérapeutiques pour la reconstruction psychologique des enfants victimes de maltraitance sexuelle. Les résultats positifs de ces séjours sont si considérables qu’ils ont faits l’objet de programmes de recherche scientifique et universitaire subventionnés par les gouvernements allemand et américain.

SOMMAIRE

COMMUNICATION

ACTIONS

PARTIE CIVILE

Communication

Campagnes 2017

- **Publicis**

L'agence Publicis conseil a créé une campagne pour Innocence en danger, diffusée à partir du 11 mai 2017 sur panneaux et affichages ainsi que dans la presse. Cette campagne sera ensuite destinée aux plus jeunes afin de les sensibiliser et de leur faire prendre conscience que certaines situations sont anormales.

Sous forme de dessin de livre d'enfant, cette campagne illustre des monstres humanisés et qui menacent les enfants dans leur chambre à coucher.

Ces affiches, composées de 3 visuels illustrés par Michael Rieder, ont eu pour objet de sensibiliser au fait que 80% des cas d'abus sexuels sont commis par des proches et des personnes connues des victimes, dans l'intimité de la sphère familiale. Cette proximité rend encore plus difficile la détection de ces faits, notamment pour les parents qui ont du mal à envisager que des proches puissent commettre le pire, comme pour les enfants qui ont encore davantage de mal à en parler.

- **Rosa Parks**

#AVANT15ANSCESTUNVIOL

En novembre 2017, une campagne sur Twitter avec de nombreuses célébrités autour de l'âge légal du consentement sexuel est initiée par Innocence en Danger et l'agence de communication Rosa Park.

Des posts illustrés de photos d'enfants des personnalités, accompagnés de textes courts ont permis de sensibiliser la communauté des Twitters à ce phénomène.

Cette campagne a été initiée à la suite d'une condamnation d'un homme de 28 ans suite à un rapport sexuel avec une jeune fille de 11 ans. La justice a considéré la fillette consentante.

Cristina Cordula

« #A 08 ans, tu es assez grande pour te débattre si un adulte te force à avoir des rapports sexuels avec lui. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la loi. Changeons la loi pour qu'elle protège les enfants. »

Le Tweet de Cristina Cordula va devenir viral, plus de 45000 likes pour cette publication.

D'autres personnalités ont posté sur leur compte Twitter des photographies d'eux-mêmes enfant et ont demandé que l'âge légal du consentement sexuel soit fixé à 15 ans.

Laurence Ferrari : 3000 partages, 3700 likes

Flavie Flament : 2000 likes

Valérie Damidot : 6000 likes

Christophe Michalak 4700 likes

L'opération en quelques chiffres sur les réseaux sociaux :

435 PUBLICATIONS tous réseaux confondus : INSTAGRAM, FACEBOOK, TWITTER

4500 personnes ont posté et reposté avec le hastag #AVANT15ANSCESTUNVIOL

372 000 personnes ont vu les publications à la date de publication.

De nombreuses retombées presse ont été générées grâce à nos soutiens.

- **#GuiltyTags par Innocence en Danger**

Utilisation d'un réseau social pour illustrer la chaîne de responsabilité dans la violence faite aux enfants.

Suite à ce constat alarmant, McCANN Paris s'est engagé avec Innocence en Danger dans la création de la campagne #GuiltyTags qui illustre cette chaîne de responsabilité.

#GuiltyTags, c'est 9 histoires d'enfants inspirées de faits réels racontées sur Instagram grâce à plus de 550 posts et 60 profils.

Véritable campagne sociale, elle s'est appuyée sur la fonctionnalité des tags qui permettent de citer les personnes qui auraient pu agir.

Il y a l'histoire de Sophie par exemple, une petite fille victime de négligence qui a tenté de se suicider.

En cliquant sur les différents tags, on parcourait les comptes Instagram de son entourage et progressivement les signes de violence apparaissaient et interpellaient et pourtant personne n'a agit.

"#GuiltyTags est un reflet de notre société où tous les profils sont reliés les uns aux autres. L'action ou l'inaction a toujours un impact sur les autres."

- Propos de Riccardo Fregoso, Directeur de Création de McCANN Paris.

Nous sommes tous connectés. Nous sommes tous responsables. Ne devenons pas tous coupables. Follow #Guilty-
Tags

ACTIONS

- **COLLOQUE:**

Le 15 mars 2017, L'Université Sorbonne Paris Cité et un collectif d'associations de protection de l'enfance se sont réunis pour un colloque sur la question de l'inceste. La Présidente Hodayra Sellier, Innocence en Danger, à cette occasion s'est exprimée et a pu parler des résultats positifs obtenus grâce aux séjours. Elle a pu également évoquer une meilleure formation des professionnels de santé qui ne font que 5 % des signalements d'enfants maltraités. Elle voudrait qu'enfin le problème du consentement des mineurs à des relations sexuelles avec des adultes soit correctement traité par le législateur et non pas laissé à l'appréciation du magistrat. Elle souhaite que le 119 soit doté de plus de moyens pour remplir sa mission.

- **ROLAND GARROS**

Innocence en Danger a été invitée au tournoi de Roland Garros dans la Tribune Présidentielle le vendredi 02 juin 2017. Après avoir assisté au match en tribune Présidentielle, toute l'équipe d'IED a été invitée à se restaurer au cours d'un cocktail-déjeuner au Village de Roland Garros. Moments d'échanges et de partage.

- **NAISSANCE DE L'UNIVERS ET DE L'ARCHETYPE**

Le 23 janvier 2017, la Compagnie des Archétypes a dédié leur spectacle à l'association d'Innocence en Danger. Ce spectacle, donné au théâtre du Gymnase avec les Frères Bogdanov sur scène, a permis à l'association de récolter des fonds.

PARTIE-CIVILE

• **AFFAIRE INAYA : DES PARENTS MEURTRIERS**

Le 10 avril 2010, naissance d'Inaya, fille de Grégoire COMPIEGNE et Bushra TAHER SALEH, déjà parents d'un petit garçon de cinq ans, Naïm. Très rapidement, les sévices s'enchaînent et se ressemblent. Naïm et Inaya sont victimes de la violence de leurs parents. Les parents de la petite Inaya ne sont pas inconnus des services sociaux. Le père, Grégoire COMPIEGNE, a été condamné en 2010 à six mois d'emprisonnement pour avoir battu son fils, Naïm. Les services sociaux confieront à nouveau les enfants à leurs parents. Ainsi quelques mois plus tard, Inaya décède sous les coups portés par ses parents, la petite fille serait morte entre le mois décembre 2011 et janvier 2012.

Plusieurs mois après la date supposée du décès d'Inaya, les parents sont placés en garde-à-vue. Le corps de la petite fille de vingt mois à peine est enterré à environ 45 centimètres sous terre, entouré de plusieurs sacs poubelles est retrouvée le 23 janvier 2013 dans la forêt de Fontainebleau.

Le 6 novembre 2015, la cour d'assises de Seine-et-Marne, à Melun, rend son verdict. Grégoire COMPIEGNE et Bushra TAHER SALEH sont condamnés respectivement à trente et vingt ans de réclusion criminelle pour violences habituelles ayant entraîné la mort sur mineur de moins de quinze ans.

Le procès en appel se tient à Bobigny et la cour rend son verdict le 30 mars 2017 et les deux accusés sont condamnés à une peine de trente années de réclusion criminelle.

• **AFFAIRE FIONA**

Le 15 avril 2013, Fiona, cinq ans, cesse de se rendre à l'école. Jamais les professeurs ne s'en inquiéteront. Le 12 mai 2013 : Cécile BOURGEON déclare la disparition de sa fille Fiona tandis qu'elles étaient au parc Montjuzet à Clermont-Ferrand.

Des recherches intenses débutent, la France se mobilise en soutien à la famille mais le 25 septembre 2013, la mère de Fiona, Cécile BOURGEON, avoue que la petite fille n'a pas disparu et qu'elle est décédée suite aux coups portés par son compagnon, Berkane MAKHLOUF.

Le corps de la petite fille n'a jamais été retrouvé.

Trois ans plus tard, le 25 novembre 2016, lors du procès de la cour d'assises du Puy-de-Dôme : Berkane MAKHLOUF est condamné à 20 ans de réclusion et Cécile BOURGEON à cinq ans d'emprisonnement.

Le Parquet général interjette appel de cette décision. Le procès en appel a eu lieu en octobre 2017 au Tribunal de Puy-en-Velay.

• **AFFAIRE TONY**

Le jeune Tony, trois ans et demi, est transféré aux urgences le 26 novembre 2016 après que sa mère ait averti les pompiers de la prétendue perte de connaissance de son fils. Mais il est déjà trop tard : l'enfant est décédé.

L'autopsie révèle une multitude de sévices infligés au petit garçon

La mère de Tony et son beau-père sont mis en garde-à-vue où l'homme avoue avoir porté plusieurs coups au fils de sa compagne. Ils sont tous deux placés en détention provisoire dans l'attente du procès.

L'enquête va révéler que le décès du petit garçon aurait pu être évité : les voisins, entendus comme témoins, vont avouer avoir été au courant des sévices. Aucun d'entre eux n'a réagi.

Jamais un voisin n'appellera les services de police.

Mais la Justice semble oublier la responsabilité des voisins dans le drame de Tony, et aucun ne sera poursuivi, malgré les témoignages de leur connaissance des faits.

Le beau-père de Tony cumule sept condamnations entre 2009 et 2015 pour menaces, dégradations, violences et outrage et fût incarcéré pendant deux ans.

Le mercredi 30 novembre 2016, un hommage est rendu à Tony : une marche blanche est organisée à Reims, elle sera suivie par plus de six-cent personnes.

C'est pourquoi l'association Innocence en danger, partie civile, a adressé en novembre 2017, une requête au juge d'instruction demandant la mise en examen de trois voisins et d'une amie du couple pour non-dénonciation de mauvais traitements et non-assistance à personne en péril...

Innocence en Danger s'est constituée partie civile lors du procès : afin de représenter la victime.

Cette affaire a été défendue par Maître Grimaud